Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900906-20251215-202540-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 09

Marie HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Marguerite AUFFRET, Jacqueline BOZEC, Anne Marie KEROUREDAN, Olivier HERLEDANT, Pascal LACOURTE-BARBADAUX

Absents excusés : 04

Jérémie MOCQUART, Maurice BIGOT, Quentin DELCLOY, Dominique STEPHAN

Votants : 09

Secrétaire de séance :
Jacqueline BOZEC

Délibération n° 2025-40
Douarnenez Communauté : Rapport définitif Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : approbation

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Vu le rapport, ci-annexé, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 3 novembre 2025 pour estimer l'évaluation financière des services communs,

Considérant que le rapport doit faire l'objet d'un vote des conseillers municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le rapport de la CLECT réunie le 3 novembre 2025
- DONNE tout pouvoir à Madame la Maire, pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 décembre 2025

La Maire,
Marie HERNANDEZ

La secrétaire de séance,
Jacqueline BOZEC

MAIRIE DE KERLAZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)